

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

Deuxième session ordinaire  
du Conseil d'administration

Rome, 27–28 mai 2004

## RAPPORTS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 5 de l'ordre du  
jour

*Pour information\**



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.2/2004/5-C/2**  
6 avril 2004  
ORIGINAL: ANGLAIS

## INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT APPROUVÉE PAR LE DIRECTEUR EXÉCUTIF ENTRE LE 1ER JUILLET ET LE 31 DÉCEMBRE 2003— MALAWI 10309.0

### Aide alimentaire aux réfugiés du Malawi

Nombre de bénéficiaires	15 600
Durée du projet	24 mois (1er janvier 2004–31 décembre 2005)

#### Coût (dollars E.-U.)

Coût total pour le PAM	1 709 000
------------------------	-----------

\* En application des décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance, approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne doivent pas être discutés, sauf si un membre du Conseil en fait la demande spécifique avant la réunion et que la présidence accepte la requête au motif qu'il s'agit là d'une utilisation efficace du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur du Bureau régional pour l'Afrique australe (ODJ): M. M. Sackett

Attachée de liaison principale, ODJ: Mme E. Larsen tél.: 066513-2103

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



1. Avec un revenu national par habitant de 180 dollars E.-U., le Malawi fait partie des dix pays les plus pauvres de la planète. Il se classe au 162<sup>ème</sup> rang sur 175 pays de l'indice de développement humain de 2003. Le Malawi partage une frontière commune avec le Mozambique, la Zambie et la Tanzanie; son emplacement géographique et sa politique de frontières ouvertes en ont fait une terre d'accueil pour les demandeurs d'asile, malgré les répercussions économiques sur le plan national. Depuis le début des années 90, des terres fertiles ont été attribuées aux familles de réfugiés vivant dans certains camps, leur permettant ainsi de compléter avec des légumes l'assortiment d'aide alimentaire distribuée. Cette politique devrait se poursuivre dans le cadre de l'ouverture d'un nouveau camp au sud du pays.
2. Depuis juin 2002, les réfugiés ont bénéficié de distributions de vivres au titre de l'opération d'urgence 10152.0 supervisée par le PAM et le bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), et mise en œuvre par le gouvernement et une organisation non gouvernementale locale. En juillet 2003, les organisations des Nations Unies et leurs partenaires ont jugé qu'il était opportun de passer à une intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) afin d'aider et d'encourager les réfugiés à devenir autosuffisants. La présente IPSR d'une durée de deux ans permettra d'apporter une aide à un maximum de 11 200 demandeurs d'asile et réfugiés, venant pour la plupart du Rwanda, du Burundi et de la République démocratique du Congo, qui seront basés dans deux camps de réfugiés situés au centre et au sud du Malawi.
3. L'IPSR 10309.0 est conçue pour apporter à tout moment une aide à un maximum de 15 600 bénéficiaires, parmi lesquels 11 200 seront des réfugiés (55 pour cent des femmes et 45 pour cent des hommes) et 4 400 des personnes appartenant à des ménages exposés à l'insécurité alimentaire dans la communauté d'accueil. L'IPSR se déroulera du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2005 pour un coût total de 1 709 000 million de dollars. Le total cumulé de réfugiés qui recevront une aide alimentaire pendant cette période s'élèvera à 20 600.
4. Au total, les besoins en vivres au titre de l'IPSR sont fixés à 4 496 tonnes, dont 3 946 tonnes destinées à la distribution générale (secours/réfugiés) et 550 tonnes aux activités vivres-contre-travail (VCT) axées sur les ménages exposés à l'insécurité alimentaire dans la communauté d'accueil à proximité des camps. Afin de céder aux femmes un plus grand contrôle sur la nourriture, le PAM continuera de les encourager à retirer les rations.
5. Un accord sera signé entre i) le Gouvernement du Malawi, représenté par le Commissaire chargé de la gestion des catastrophes et de la lutte contre la pauvreté, ii) un autre partenaire d'exécution devant être choisi, iii) le HCR et iv) le PAM. L'accord définira les responsabilités incombant à chaque partie. Le Commissaire chargé de la gestion des catastrophes et de la lutte contre la pauvreté et le HCR seront chargés conjointement de la coordination et de la mise en oeuvre des opérations dans les camps. Le gouvernement aura pour rôle principal de gérer les entrepôts. L'autre partenaire d'exécution sera choisi par le HCR et le PAM après un examen de ses compétences; il aura comme principale charge la distribution et le suivi de la nourriture. Il est prévu que le HCR et le PAM procèdent chaque mois à l'enregistrement des nouvelles arrivées, et chaque année, à l'enregistrement et à des contrôles visant à garantir la validité du nombre de réfugiés enregistrés. Le HCR collaborera avec le Ministère de la santé et des organisations non gouvernementales internationales pour préparer des enquêtes nutritionnelles. Une étude socioéconomique sera réalisée pendant la première année de l'IPSR. Le PAM continuera de renforcer sa capacité de suivi et surveillera conjointement l'exécution de l'intervention avec ses partenaires. Il participera à la coordination des directives de formation à l'intention du personnel des organisations partenaires et des réfugiés.

